

Salles-la-Source : la cascade fait toujours des remous

Jean-Gérard Guibert, gérant de la centrale, a présenté samedi son fonctionnement et l'aménagement prévu pour annihiler les nuisances sonores. Pas suffisant pour le collectif.

« DEPUIS sa création en 1928, la centrale suscite débat ». Cette confiance de Jean-Gérard Guibert, gérant de la centrale hydro-électrique de la vallée de Salles-la-Source depuis 1996, en dit long sur la perception de ce juriste installée en Région parisienne sur l'affaire de la cascade. Une problématique pour un conflit avec le collectif « Ranimons la cascade » et la mairie en équation à trois variables : la nuisance sonore provoquée par la vanne, le (faible) débit de la cascade, et la redevance municipale qui n'est plus versée.

Pour remonter le courant sur ces points qui suscitent le débat et exposer son argumentation, le gérant a ouvert les portes de sa centrale. « J'ai remis à neuf la centrale en 1997 », rappelle d'emblée M. Guibert pour écarter les allégations sur sa prétendue vétusté, en précisant que jusqu'alors, « l'alimentation de la cascade n'était pas considérée ». Celle-ci est désormais automatisée par l'héritier de la centrale.

Une centrale qui fonctionne comme un moulin à eau avec trois groupes électrogènes dont les roues entraînent la génératrice. Celle-ci, par la force de l'eau, effectue une rotation générant de l'électricité. Pour en finir avec la partie technique, un transformateur installé dans la salle des machines permet de moduler la puissance. « EDF me demande en permanence de produire le maximum avec un seul mois de fermeture de la centrale », avance Jean-Gérard Guibert, affirmant « être bon joueur » en arrêtant la production trois mois dans l'année, comme ce fut le cas de juillet à septembre dernier, période durant laquelle la centrale ne capte donc pas d'eau de la cascade pour ne pas influencer sur son débit.

Un effort qui a toutefois son revers : la centrale doit fonctionner sept jours sur sept le reste du temps, bien qu'une convention liée avec la commune prévoit un arrêt les week-ends et jours fériés.

Quant aux nuisances sonores, Jean-Gérard Guibert annonce le



Jean-Gérard Guibert, gérant, et Jean-Claude Séguy, gardien, au cœur de la centrale.

déplacement prochain de la vanne qui provoque des sifflements en continu, en la disposant en amont dans un moulin, se conformant ainsi au code de l'environnement (article L214-18). Tout cela interviendra après l'enquête publique qui se clôture le 14 juillet. En fonction du rapport du commissaire enquêteur et de l'autorisation ou non de la préfecture, cet aménagement pourrait être effectif à l'automne.

Outre l'aspect touristique que revêt le débit de la cascade, le nerf de la guerre est aussi (et surtout) une question d'argent. Ainsi, la centrale s'acquittait jusqu'au 31 décembre 2005, date marquant la fin de la concession initiée en 1928, d'une redevance annuelle de 15 000 € à la municipalité. Jean-Gérard Guibert a mis fin à cette manne financière, estimant que la redevance, liée au statut de concession, n'est plus exigible. « Aujourd'hui on demande simplement une autorisation d'exploitation car la capacité de la centrale n'est pas assez importante pour être en concession », précise-t-il.

Ouvert au dialogue

Sa centrale produit trois millions de kilowatts par an, de quoi alimenter environ 3 000 foyers sans chauffage ou

2 400 foyers avec chauffage. Dans un souci de bonne volonté, le gérant se dit « ouvert au dialogue, et à toute proposition lumineuse ». Nul doute que le collectif qui se structure apportera ses lumières (lire ci-dessous).

Enfin, en son absence, Jean-Claude Séguy fait office de gardien de la centrale « pour s'assurer de l'écoulement de la cascade et de l'entretien de la centrale », conclut-il.

OLIVIER COURTIL

Le collectif se structure pour passer à l'action

LE COLLECTIF « Ranimons la cascade » a vu venir des soutiens de tous bords lors de la réunion d'information publique qui s'est tenue vendredi soir devant 120 personnes. Ceux de Jean-Claude Luche, président du Département, des conseillers généraux de Marcillac et Conques, des vignerons du Vallon, des Verts, des paysans du Larzac, des associations environnementales, ou encore de l'office de tourisme, avec pour objectif « de faire revivre la cascade », rappelle Bernard Gauvain, l'un des initiateurs du collectif qui va prendre une autre dimension ces prochains jours. « Nous allons nous regrouper avec diverses associations. C'est l'union sacrée car il ne s'agit pas de supprimer une énergie propre mais de partager ce bien commun », poursuit-il, mettant en avant plusieurs interrogations. « Pourquoi a-t-il fallu attendre cinq ans pour l'enquête publique depuis la fin de la concession ? Pourquoi le maire a découvert cette enquête publique de 300 pages sans y être interrogé ? ». Et au-delà des interrogations, un constat inquiétant : « S'il y a demande d'autorisation d'exploitation, il doit y avoir une redevance ». Autre inquiétude sur le plan national, le projet de loi sur l'eau, qui prévoit de passer de 10 à 5 % la part d'eau reversée à la cascade. « On veut quelque chose de raisonnable. Il y a un enjeu touristique aujourd'hui qui n'est plus le même qu'en 1928. Après la volonté de dialogue, on veut des actes par rapport aux engagements non tenus par le passé. On met des garde-fous. Il nous faut des preuves ». Pour enfoncer le clou, le collectif propose un rassemblement le 3 juillet à 11 heures devant la cascade, histoire de mobiliser la population avant la clôture de l'enquête publique.